



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2500

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2500**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur quatre de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les dix villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine renouvelle son soutien à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le réseau LVE.

Présentation de l'activité de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône en matière d'entrepreneuriat

Avec l'espace futur artisan, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône propose un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projets, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projets, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches et favorise leur mise en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires intracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projets artisanaux.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

a) - L'action "activités d'accueil et accompagnement" sur la Communauté urbaine et permanences au sein des antennes de la chambre de commerce et d'industrie

- accueil et information des porteurs de projet au sein de l'espace futur artisan (EFA) à Lyon au travers d'entretiens de positionnement et de réunion d'information. 7 451 visites à l'EFA et 3 737 porteurs de projets accompagnés,

- participation à des permanences sur rendez-vous à destination des créateurs artisanaux principalement de Rillieux la Pape, Chassieu et sur demande à Corbas et la Duchère, soit 100 accompagnements (rendez-vous).

b) - L'action "parcours spécifique du repreneur et du cédant"

- programmation d'une réunion spécifique reprise artisanale autour de la définition des entreprises artisanales, des modalités pour évaluer et analyser ces entreprises à reprendre, des obligations juridiques et des modalités de recherche de cédants. 195 inscrits et 149 participants. Typologie du nombre d'inscrits : 60 % d'hommes et 40 % de femmes, 44 % de demandeurs d'emploi et 35 % de salariés, 26 % hésitent entre la création ou la reprise, 40 % relèvent des services, 32 % de l'alimentation, 18 % du bâtiment et 10 % de la fabrication,

- réalisation de rendez-vous spécifiques "reprise" pour analyser l'adéquation homme/entreprise à reprendre,

- proposition de diagnostics aux cédants à la recherche de repreneurs.

c) - L'action de "suivi des jeunes entreprises"

- mutualisation des ateliers : organisation des ateliers et proposition de 5 à 10 places selon les ateliers à destination des entreprises suivies par des partenaires LVE. 3 ateliers ont été réalisés comptant 18 participants. Typologie des entreprises participant aux ateliers : 80 % d'hommes et 20 % de femmes, 43 % d'entreprises individuelles et 57 % de sociétés (SARL et EURL), 47,5 % d'entreprises de moins d'un an et 52,5 % d'entreprises de 1 à 3 ans, 95 % ont eu un positionnement (prospection, entretien, etc.) ou accompagnement au sein de la CMA, 38 % relevant des services, 38 % du bâtiment et 24 % de la fabrication, entre 83 et 100 % sont suffisamment et tout à fait satisfaits,

- suivi des jeunes entreprises sur les trois premières années à travers six rendez-vous d'étape et préconisation/réalisation d'outils de gestion : 15 entreprises ont été suivies (à partir de juillet 2010),

- accompagnement global pour des porteurs de projet souhaitant créer une "éco-entreprise", associant les rendez-vous d'étapes, rendez-vous conseils spécifiques (environnement, innovation, etc.) et selon les besoins du coaching (téléphonique, mail ou rendez-vous).

d) - L'action "étude sur un immobilier d'activité artisanale dense"

Réalisation d'une analyse des besoins des entreprises artisanales au niveau des locaux professionnels, déclinée par type d'entreprise et type d'activité.

e) - L'implication dans le réseau LVE

La Chambre de métiers et de l'artisanat a été re-labellisée en ce qui concerne l'espace futur artisan et ses antennes en novembre 2009. Elle contribue, par ailleurs, à alimenter la base de données commune.

Par ailleurs, elle assure une permanence constante sur le stand de LVE dans le cadre du salon des entrepreneurs.

Elle est présente dans l'ensemble des instances de gouvernance et participe fortement en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon au groupe de travail transmission reprise.

Programme d'actions 2011

Pour l'année 2011, les 3 grands objectifs poursuivis par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône sont :

a) - Poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement sur la Communauté urbaine et permanences au sein des antennes CCI :

7 000 premiers accueils (et 7 000 appels téléphoniques), 2 500 porteurs de projets accompagnés, dont 1 300 à 1 500 inscrits aux stages, poursuite des permanences à Chassieu, Rillieux la Pape et sur demande à Corbas et La Duchère.

b) - Poursuite du "parcours spécifique du repreneur et du cédant"

- mise en place de réunions reprise artisanale tous les mois (hors salon des entrepreneurs et forum) autour de la définition des entreprises artisanales, des modalités pour évaluer et analyser ces entreprises à reprendre, des obligations juridiques et des modalités de recherche de cédants. 160 à 170 inscrits et 120 à 130 participants,
- mise en place de rendez-vous reprise pour analyser l'adéquation homme/entreprise à reprendre. 90 à 100 rendez-vous,
- propositions de diagnostics aux cédants à la recherche de repreneurs réalisés par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

c) - Poursuite de l'action de "suivi des jeunes entreprises"

- mutualisation des ateliers : 4 ateliers sont prévus, 18 participants et 6 positionnements minimum sur les ateliers partenaires,
- nombre de jeunes entreprises suivies (service après création) : 30,
- nombre de suivis renforcés : 10,
- nombre d'emplois créés : 30 à 35 (y compris auto-emploi).

d) - Implication dans le réseau LVE

- poursuite des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label LVE,
- alimentation et adaptation de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau,
- affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône,
- participation aux instances de gouvernance et de travail du réseau (salon des entrepreneurs).

Modalités de soutien par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour l'année 2010, la somme de 65 000 € qui comprenait aussi le soutien à la réalisation d'une étude pour le développement d'un immobilier d'activité artisanale dense (10 000 €). Elle souhaite reconduire pour l'exercice 2011 sa contribution financière pour la mise en oeuvre de cette action à hauteur de 55 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016.

Budget prévisionnel (en €) pour 2011

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
services extérieurs	47 000	ventes de produits finis, prestations de services, marchandises	13 290
autres services extérieurs	16 200	Etat	116 159
charges de personnel	290 300	Région Rhône-Alpes	4 000
		Département du Rhône	13 000

		Communauté urbaine de Lyon	55 000
		partenaires privés	19 500
		fonds propres	132 551
Total	353 500	Total	353 500

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 44 000 € en 2011,
- 11 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.